

Arnaque leboncoin : canape soit-disant en cuir

Par katia93, le 01/02/2016 à 17:15

Bonjour,

J'ai acheté un divan qui était annoncé comme étant du cuir, qui était à 750 euros.

Il s'avère qu'une fois le divan chez moi je me suis rendu compte que le canapé est en simili cuir.

J'ai payé un acompte avec un chèque de 300 euros qui n'a pas encore été encaissé et le reste en liquide.

Ai-je la possibilité de me retourner contre le vendeur et si oui sous quelles conditions ? J'ai lu sur le net que je pouvais faire opposition à mon chèque d'acompte, mais est-ce légal ? Je ne peux pas décemment accuser le vendeur d'être un escroc et adopter des pratiques qui s'avéreraient être illégales...

Merci et excellente journée

Par maryrose2151, le 21/02/2016 à 23:35

bonjour

je ne suis pas juriste simplement une internaute...

JE pense que dans un premier temps, vous devriez prendre une photo de cette annonce sur le bon coin.

Cela peut tujours vous servir...

fAITES vite car l'annonce risque de disparaitre.

Pour le reste, il faudrait savoir si cela a été fait intentionnellement déjà ...

Si c'est le cas, c'est un escroc..

Donc, j'essaierai de revoir avec cette personne pour négocier le prix et s'il ne veut pas, je porterai plainte tout en sachant que je sais pas si cela aboutira.

iL SEXISTE DES consulTations gratuites dans les villes me semble t til auprès d'avocats aux greffes du tribunal

Désolée de ne pouvoir vous en dire pluls.

bONNE CHANCE.